



* L'entrepreneur dont la raison sociale est

Nom de l'entrepreneur

Adresse

Téléphone du bureau de l'entreprise

Cellulaire

Numéro d'entreprise du Québec

Numéro TPS

Numéro TVQ

Nom du signataire

Titre

Formulaire – Soumission – Tracteur Ford 1973

Description	Quantité	Prix offert	Total
Tracteur Ford 1973	1	\$	\$
Sous-total :			\$
TPS (5 %) :			\$
TVQ (9,975 %) :			\$
TOTAL :			\$

*Non obligatoire, optionnel

Initiales : _____



Instructions aux soumissionnaires :

1. Les soumissions seront reçues à la réception au bureau municipal de Chesterville, située au 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) G0P 1J0, **jusqu'au 6 novembre 2023, à 11 heures.**
2. Toute soumission transmise par courriel, ou encore reçue après le délai ci-haut mentionné, sera automatiquement rejetée. Une seule soumission par personne peut être déposée ;
3. La soumission doit être présentée avec un chèque visé correspondant à 10 % du montant soumis;
4. Le formulaire dûment complété et le chèque visé doivent ensuite être insérés dans une enveloppe cachetée portant le nom de l'offrant et la mention « Soumission – Tracteur Ford 1973 »;
5. Si l'offre est formulée par le représentant d'une personne morale, celui-ci doit aussi joindre à sa soumission une résolution l'autorisant à agir au nom de cette dernière ;
6. Advenant l'adjudication du véhicule au plus haut soumissionnaire conforme, celui-ci disposera d'un délai de quinze (15) jours, suivant la résolution du conseil adjugeant la vente du véhicule, pour compléter son paiement, en argent comptant ou par chèque visé, auprès de la Municipalité.
7. L'adjudicataire pourra ensuite prendre possession du véhicule après avoir pris entente avec le contremaître de voirie M. Michael Landry, pour le transfert des immatriculations.
8. Les taxes seront à la charge de l'adjudicataire.
9. Au-delà de ce délai, la municipalité reprendra possession du véhicule et reprendra le processus de vente du véhicule.
10. Le véhicule est vendu dans son état actuel, tel quel, sans aucune garantie de qualité, sans garantie légale et sans condition de l'acheteur ;
11. Le prix de base des soumissions doit être égal ou supérieur à 9 000 \$, autrement les soumissions se verront automatiquement rejetées.
12. La Municipalité de Chesterville ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les offrant(s).

Nom et signature du représentant autorisé

Date